



**CONSEIL COMMUNAL de
SAINT-MÊME-LE-TENU**
Commune déléguée de MACHECOUL-SAINT-MÊME

SÉANCE du 12 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le douze du mois d'Avril, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil communal de SAINT-MÊME-LE-TENU se sont réunis à la mairie annexe de SAINT-MÊME-LE-TENU, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé De Villepin, Maire délégué de SAINT-MÊME-LE-TENU, commune déléguée de MACHECOUL-SAINT-MÊME.

Date de la convocation : Jeudi 07 Avril 2016

Ordre du jour :

2016-07 – Travail sur le plan de sauvegarde communal partie Saint-Même-Le-Tenu

2016-08 – Information sur l'évolution des dossiers

-Questions diverses

Étaient présents (10/15) : DE VILLEPIN Hervé – THABARD Joëlle – BOUÉ Angélique – MORINEAU Denis - TENAUD André (pouvoir de GIRAUDET Bernard) - GIRAUDEAU Patricia - CLAVIER Denis – MAILLET Nathalie - BERNARD Fabrice - TABUT Sandrine

Étaient absents et excusés : GUIHAL Patrice - GIRAUDET Bernard (qui donne pouvoir à TENAUD André) – BRAAS Mireille - FLEURY Fabienne - BIELLE Gérald

Secrétaire de séance : CLAVIER Denis

Par délibérations concordantes, en date des 20 et 22 Octobre 2015, les conseils municipaux de Machecoul et de Saint-Même-Le-Tenu ont sollicité la création à compter du 1^{er} Janvier 2016 d'une commune nouvelle dénommée Machecoul-Saint-Même, avec 2 communes déléguées à Machecoul et Saint-Même-Le-Tenu.

Par arrêté du 23 Novembre 2015, le Préfet de Loire-Atlantique a accepté la création de cette commune nouvelle.

Par délibération en date du 05 Janvier 2016, visée en Préfecture le 08 Janvier 2016, le Conseil Municipal de la Commune de Machecoul-Saint-Même a décidé de créer un conseil communal de la commune déléguée de Saint-Même-Le-Tenu, de fixer à 15 le nombre de membres de ce conseil, de désigner les 15 membres devant siéger au sein du Conseil Communal de Saint-Même-Le-Tenu, et de fixer à 4 le nombre d'adjoints au Maire délégué.

CONSEIL COMMUNAL

2016-07 – TRAVAIL SUR LE PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL – PARTIE

SAINT-MÊME-LE-TENU :

Monsieur De Villepin rappelle aux membres du conseil communal que la commune de Machecoul a réalisé un plan de sauvegarde communal (PCS) en 2015, il conviendra donc de le mettre à jour pour tenir compte du périmètre de la commune nouvelle et notamment d'y intégrer le territoire de Saint-Même-Le-Tenu. Pour cela il sera nécessaire de créer un groupe de travail.

Monsieur Le Maire délégué détaille le contenu et les objectifs du plan de sauvegarde communal. Il est composé de deux parties : la partie générale et la partie autres documents que sont les annexes.

Le PCS est un outil d'aide à la mise en œuvre de la sauvegarde au niveau communal, il comporte dans l'ordre :

-L'organisation du PCC (poste de commandement communal) qui est modulable, mis en place par le maire au début de l'évènement à traiter. Après avoir activé une cellule de veille, le maire met en œuvre tout ou partie du plan communal en fonction des éléments à traiter. Lorsque l'évènement est majeur, il déclenche le plan communal de sauvegarde et l'activation de tous ses pôles.

-Le fonctionnement de chacun des pôles (composition de chaque pôle avec les élus et agents communaux, les partenaires ressources, et les partenaires impactés, matériels nécessaires à l'armement du pôle, documents nécessaires : plans, annuaires, fiches de travail nécessaires au bon fonctionnement de chaque pôle. Ces documents font l'objet de la partie annexe au plan).

-L'alerte

-Les risques encourus, leur descriptif, ainsi que les consignes de sécurité

Le poste de commandement de la commune déléguée de Saint-Même-Le-Tenu sera fixé à la mairie annexe.

La commune peut-être concernée par ce plan pour des risques de plusieurs types, notamment des risques naturels : tempête, grêle, canicule, grand froid, pollution, accidents de la circulation...

Mr GALLARD Joseph est responsable de la réalisation de ce document, il est donc décidé de lui proposer la date suivante : **Mardi 10 Mai 2016 à 20h00** à la mairie de Saint-Même-Le-Tenu, pour travailler sur la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde – partie Saint-Même-Le-Tenu.

2016-08 – INFORMATION SUR L'ÉVOLUTION DES DOSSIERS:

Terrain multi sports :

Monsieur Morineau Denis fait le point sur l'avancement du dossier du terrain multi-sports.

Il rappelle que la commune de Saint-Même avait inscrit ce projet au budget 2015 et que suite à cela, il demeure un reste à réaliser de 60 000 euros. 30 000 euros ont été rajoutés au BP 2016 ce qui fait une enveloppe financière de 90 000 euros TTC pour ce dossier.

En ce qui concerne le financement, la commune vient d'obtenir l'accord de la préfecture pour la DETR 2016 d'un montant de 15 900 euros, à cela s'ajoute 20 000 euros de réserve parlementaire de Mme Rabin.

Mr Morineau présente le plan de la zone concernée par le futur emplacement du terrain multi sports. Il rappelle que des maisons seront implantées sur deux côtés du terrain, il sera donc important de prendre en compte le facteur bruit dans le choix du terrain. Pour tenir compte de cela, des mesures complémentaires pourront également être prises (absence d'éclairage public pour éviter une utilisation tardive de la structure...). De plus, un pare ballons sera indispensable étant donné la proximité des habitations, il sera installé sur 3 faces (sur les deux côtés concernés par les habitations ainsi que celui qui donne sur la RD, terrain très pentu, pour éviter le glissement des ballons sur la route). L'accès au terrain se fera sur le côté qui donne sur l'école publique.

Une rencontre a été organisée avec un représentant de la société Besnier Aménagement, ancien propriétaire des lieux. Suite à cela, il s'est avéré que le bornage du terrain n'était pas encore réalisé. La société Besnier Aménagement doit demander à l'entreprise CDC Conseils de borner les lieux dès que possible, ce qui permettra de déterminer la surface disponible pour le projet. Monsieur Morineau précise que les dimensions devraient être de 30 x 20 mètres ce qui laisse la place pour ajouter un ou deux couloirs d'athlétisme autour du terrain. Il rappelle que le projet était initialement prévu dans la zone qui se situe entre l'école et le restaurant scolaire or il est plus judicieux de conserver cette zone pour augmenter la surface de la cour de l'école lorsque l'agrandissement des locaux sera décidé. Actuellement sur le site, il y a un tas de terre, il sera nécessaire de le faire déplacer. Le terrain présente une pente naturelle dont il faudra tenir compte (certains constructeurs de terrains multi sports autorisent une pente de 1 à 1,5%). L'évacuation des eaux pluviales se fera par l'arrière du terrain (côté logements sociaux).

Monsieur Morineau fait défiler les photos des différents stades qu'il a été voir et qui correspondent aux devis qui ont été demandés.

Quatre fournisseurs ont été sollicités à ce jour :

-la société 3R factory : elle propose des terrains tout en aluminium avec du sable à l'intérieur des tubes pour réduire le bruit. Le commercial déconseille la pelouse synthétique notamment à cause de l'entretien régulier et de la durée de vie du produit. Les phases de réalisation sont les suivantes : enrobés, maçon (21 jours de séchage), installation du stade monté sur platine et sur goujons inox : 2 jours à 2.5 jour avec le pare ballons. Il présente 2 solutions : le pare ballons posé directement sur la structure ou en limite de propriété. Il est possible de voir une réalisation de cette société à Saint Christophe du Ligneron. L'entreprise a transmis deux devis : un pour un terrain en aluminium avec pare ballons sur la structure, et un pour un terrain multi sports avec un devis pare ballons sur les limites de propriété.

-Accès atlantique : L'entreprise propose deux modèles de terrains : un avec une structure acier galva et polyethylene et un autre avec structure acier galva et bois traité. Le commercial déconseille également la pelouse synthétique pour les mêmes raisons que la société 3R factory. 4 semaines de fabrication, 3 jours de pose maximum. Le terrain doit être plat si une pente est vraiment indispensable elle doit être faite soit en diagonale soit longitudinale et pas dans 2 sens. La durée de vie du bois est de 15 ans. Les tubes sont en galva et ne sont pas peints. Ils n'ont à ce jour réalisé aucun terrain en France, il est donc impossible d'aller se rendre compte du bruit et de l'esthétique. L'entreprise a proposé deux devis : un pour une structure acier galva et polyethylene et un pour une structure acier galva et bois traité.

-Agorespace : propose deux types de terrains tout métal ou acier bois. Ils travaillent essentiellement avec du sol en gazon synthétique. La société propose l'installation du pare

ballons en limite. Il est possible de voir une réalisation de la société à Sainte Pazanne. Un devis est proposé pour un terrain tout métal avec une option pour un terrain acier bois.

-Sport nature : Les terrains sont en fer galva peint mais ils peuvent être faits sans peinture. Un terrain a été réalisé à Challans. Le commercial n'a pas été en mesure de présenter un devis dans les délais. Demandés. Si le choix se porte sur ce terrain, le commercial sera reçu pour une demande de devis.

Après avoir évoqué les avantages et les inconvénients de chaque type de structure, le côté esthétique ainsi que les prix proposés, les élus souhaitent retenir les critères suivants pour continuer sur le dossier :

- Sol en bitume car il vieillira mieux et il y aura moins d'entretien. Couleur teinté rouge
- Il n'est pas nécessaire de prévoir des poteaux de volley, car il faudra gérer le filet et son rangement.
- terrain tout aluminium, pare ballons en limite de propriété sur 3 côtés.

Il convient désormais de contacter les entreprises TP pour avoir des devis.

Aménagement de la place de la mairie :

Monsieur Guihal qui s'occupe du dossier souhaite qu'une date soit fixée avec Mme Troffigué (qui réalise l'étude pour la halle et les toilettes publiques) afin de faire avancer le projet. La date retenue est **Mercredi 27 Avril 2016 à 20h00**.

QUESTIONS DIVERSES :

A/Prochaines réunions : Conseil communal de Saint-Même-Le-Tenu : 24 Mai 2016 à 20h30.

B/Aire de loisirs : Une visite du site a été faite avec Mr Blanchard, responsable des espaces verts de la communauté de communes, il est nécessaire de tomber plusieurs peupliers (10 à 12) qui sont abîmés et présentent des dangers pour les usagers du site. Des chênes et des érables seront replantés à l'automne pour compenser. Tous les ans, une partie sera abattue et remplacée.

C/Gestion du cimetière : Un devis a été demandé au fournisseur de logiciels de Machecoul afin de pouvoir informatiser le cimetière. Un gros travail est à réaliser pour mettre à jour les données (recensement des concessions, photos, inhumations...). Un nouveau columbarium a également été inscrit au budget prévisionnel et devrait être réalisé dans un an ou deux. Celui qui existe actuellement est dans le sol et prend l'eau.

D/Café du port : La procédure qui était enclenchée à l'égard de l'ancienne gérante est terminée. Une liste d'attente a été ouverte à l'étude de Me Bertin afin de trouver un repreneur. La licence tabac a été supprimée par sanction administrative par les douanes. Il conviendra d'adresser un courrier à la préfecture pour savoir ce que devient la licence débit de boissons. Les démarches pour la pose d'une terrasse extérieure seront facilitées afin de permettre au repreneur de développer son activité.

E/08 Mai : une cérémonie sera organisée au cimetière de Saint Même avec également une messe sur la commune. La mairie offrira un pot. A 12h la cérémonie se poursuivra à Machecoul devant la stèle de la mairie.

F/aménagement du musée : Nathalie Coutant a été recrutée comme stagiaire afin de travailler sur le projet d'espace muséographique dédié à la navigation. Elle fera une présentation aux élus de la commune lundi 18 Avril à 19h00.

G/photocopieur école : un devis a été reçu pour changer le photocopieur de l'école. Il conviendra de décider si c'est une location ou un achat du copieur qui sera à réaliser.

H/Changement de noms des rues : Il serait intéressant de recevoir les personnes concernées par la modification du nom des rues afin d'expliquer les démarches pour la mise à jour des adresses.

Tableaux récapitulatifs de la séance :

Tableau récapitulatif des délibérations par date et numéros :

Date	N°	Objet	Page
12/04/2016	2016-07	Travail sur le plan de sauvegarde communal – Partie Saint-Même-Le-Tenu	2016-010
12/04/2016	2016-08	Information sur l'évolution des dossiers	2016-010

Tableau récapitulatif des délibérations par objet :

Objet	N°	Date	Page
Evolution des dossiers d'investissement	2016-08	12/04/2016	2016-010
Plan de sauvegarde communal : travail sur la partie Saint-Même-Le-Tenu	2016-07	12/04/2016	2016-010

Feuillet de clôture :

<u>Nom Prénom des présents</u>	<u>SIGNATURE</u>
DE VILLEPIN Hervé	
THABARD Joëlle	
BOUÉ Angélique	
MORINEAU Denis	
TENAUD André	
GIRAUDEAU Patricia	
CLAVIER Denis	
MAILLET Nathalie	
BERNARD Fabrice	
TABUT Sandrine	